

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°01

Vu le retard considérable enregistré dans la constitution de la caution de bonne exécution objet de contrat n°08/2024 du 21/02/2024, visé par la Commission Sectorielle des Marchés/MDN sous le n°00157 en date du 15/02/2024, portant sur l'acquisition de douze (12) pompes à béton à piston tractables.

La **SARL DY SPARE PARTS**, sise au lotissement 212 n°14 Ain Smara/Constantine, est mise en demeure pour prendre toutes les mesures nécessaires, afin de constituer la caution de bonne exécution objet du marché.

La **SARL DY SPARE PARTS** est tenue de répondre aux injonctions de la présente mise en demeure, dans un délai de **huit (08) jours** à compter de la date de publication du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), les quotidiens nationaux et le site WEB du Ministère de la Défense Nationale.

Faute de quoi, l'acheteur sera dans l'obligation d'appliquer les mesures coercitives réglementaires à son encontre.